Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP)

Rapport annuel 2014

1 Mandat

En vertu des art. 69 et 70 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (RS 412.10, LFPr), le Conseil fédéral nomme une Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) composée de quinze membres au plus, représentant la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les milieux scientifiques. La Commission conseille les autorités fédérales sur les questions générales relevant de la politique en matière de formation professionnelle. Elle contribue au développement et à la coordination de la formation professionnelle en tenant compte du contexte général de la politique en matière de formation. Les projets et les demandes de subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public sont évalués par la CFFP sous l'angle d'une politique d'encouragement globale.

2 Membres

Backes-Gellner, Uschi Professeure à l'Institut d'économie d'entreprise de l'Université de Zu-

rich

Davatz-Höchner, Christine Vice-directrice de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Evéquoz, Grégoire Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation profes-

sionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève

Fehr, Karin Secrétaire générale de SAVOIRSOCIAL

Gasche, Mark Responsable du domaine de la formation professionnelle à la Confé-

rence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Juillerat, Didier Vice-président de la Fédération suisse pour la formation continue

(FSEA)

Meier, Claude Responsable de la politique de la formation, SEC Suisse

Polito, Véronique Secrétaire centrale en charge de la formation auprès de l'Union syndi-

cale suisse (USS)

Rösch, Jakob Secrétaire de l'Ortra AgriAliForm Sieber, Urs Secrétaire général de l'OdASanté

Teusch, Jörg Président central de la Société suisse des maîtres d'école profession-

nelle BCH/FPS (jusqu'à fin mars 2014)

Weber-Gobet, Bruno Responsable de la politique de la formation chez Travail. Suisse

Wiesendanger, Rita Cheffe de l'Office de la formation professionnelle du canton des Gri-

sons

Widmer, Josef Président, directeur suppléant du Secrétariat d'Etat à la forma-

tion, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Zellweger, Jürg Membre de la direction de l'Union patronale suisse (UPS)

3 Axes prioritaires 2014

Au cours de ses quatre séances annuelles, la CFFP a traité les thèmes prioritaires suivants:

Rapport sur l'éducation en Suisse 2014

Le rapport sur l'éducation, rédigé et publié tous les quatre ans sur mandat de la Confédération et des cantons, constitue une base importante pour le pilotage de l'ensemble du système éducatif suisse et présente, dans ce contexte, un grand intérêt pour la CFFP en sa qualité d'organe consultatif de la Confédération dans le domaine de la formation professionnelle. La commission s'est penchée sur les principales conclusions du rapport et a notamment discuté des lacunes qui subsistent selon elle. Elle a par exemple constaté des manques au niveau des parcours de formation (changements, interruptions et transitions) et des recoupements (par exemple entre la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles supérieures). La CFFP estime que des recherches et des résultats sont également nécessaires en matière de formation continue. La commission souhaiterait un renforcement des thèmes transversaux tels que l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Le rapport sur l'éducation est rédigé par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). Il présente les conditions contextuelles pertinentes et les caractéristiques institutionnelles de chaque niveau de formation et juge la performance du système éducatif en se fondant sur les trois critères que sont l'efficience et l'équité.

Coopération internationale en matière de formation professionnelle

Dans l'optique de positionner le système suisse de formation professionnelle duale sur le plan international, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a élaboré une stratégie de coopération internationale en matière de formation professionnelle (CIFP). La stratégie va dans le sens des objectifs supérieurs à l'échelle de la Confédération dans ce domaine, à savoir le renforcement de la formation professionnelle suisse dans le contexte international, le bon positionnement de la Suisse au niveau international et l'encouragement du développement économique et social dans les pays partenaires. La CFFP a approuvé les axes prioritaires de la stratégie, qui englobent les objectifs suivants: ouverture au monde de la formation professionnelle et promotion des compétences internationales, encouragement du transfert de l'expertise, assurance de la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle suisse et assurance-qualité. Lors de la mise en œuvre de ces objectifs, la priorité est donnée au bénéfice réciproque pour la Suisse et ses pays partenaires, à la qualité ainsi qu'à la coordination et à la coopération au niveau fédéral et avec les partenaires de la formation professionnelle.

Le SEFRI a par ailleurs informé la CFFP des activités prévues et en cours dans le domaine de la collaboration internationale en formation professionnelle. Ainsi, le Congrès international sur la formation professionnelle, dont la première édition a eu lieu en 2014, sera renouvelé en 2016 et en 2018. Des conventions d'entente (*Memoranda of Understanding*) ont été conclues avec un certain nombre de pays en vue du transfert de savoir-faire. La stratégie FRI de la Suisse a également été concrétisée dans le domaine de la formation professionnelle.

Actions prioritaires

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont défini quatre actions prioritaires en matière de politique de la formation professionnelle au printemps 2014 lors du Sommet de la formation professionnelle. La CFFP a ensuite décidé de prioriser ces actions. Elle a étroitement accompagné les travaux en cours pendant toute l'année sous revue et s'est informée régulièrement de l'état d'avancement.

Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes

L'action prioritaire «Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes» est la première priorité aux yeux de la CFFP. La commission est d'avis que le rapport publié en juin 2014 par le SEFRI contient des recommandations qui peuvent être appliquées sous la direction de la Confédération et en étroite collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle. Le rapport est arrivé à la conclusion qu'une modification des bases légales n'est pas nécessaire, mais que les marges de manœuvre existantes sont insuffisamment exploitées. Il relève par ailleurs des lacunes dans l'information sur les possibilités de formation non seulement auprès des participants potentiels, mais aussi chez des employeurs et des entreprises formatrices. En ce qui concerne le développement des offres, le rapport recommande des modèles flexibles et des modèles spécifiques aux groupes cibles. Enfin, il encourage les cantons à revoir les principes de financement actuels et à combler les données manquantes. Le SEFRI a initié les travaux consécutifs correspondants avec l'objectif d'appliquer les mesures. La CFFP met l'accent en particulier sur des solutions spécifiques aux branches. En outre, elle estime que les innovations dans ce domaine devraient être encouragées par le renforcement de l'encouragement de projets par la Confédération.

Maturité professionnelle et admission aux hautes écoles spécialisées

La Confédération a proposé, notamment en raison de la pénurie de personnel qualifié, un train de mesures pour renforcer la position de la maturité professionnelle et promouvoir l'orientation pratique lors de l'admission aux études HES. Dans ce contexte, le SEFRI soutient la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (KFH) dans l'élaboration de conditions cadres nationales uniformes relatives à l'année d'expérience professionnelle dont les titulaires de la maturité gymnasiale doivent se prévaloir. Par ailleurs, les hautes écoles spécialisées ont pendant un laps de temps donné (trois ans) la possibilité de proposer, dans des filières d'études MINT définies, des offres bachelor spécialement destinées aux titulaires de la maturité gymnasiale, offres qui se distinguent par un lien étroit avec la pratique ainsi qu'une durée d'études plus longue (quatre ans au lieu de trois). En ce qui concerne la maturité professionnelle, la Confédération recommande la mise en place d'une offre complète au niveau national, le développement de nouveaux modèles ainsi qu'une optimisation de l'information. Un état des lieux en vue des travaux correspondants sera dressé dans le cadre d'une étude. La CFFP a soutenu le train de mesures et a fait part de sa conviction qu'une procédure coordonnée contribue au renforcement de la maturité professionnelle. La CFFP estime que la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) assume un rôle important dans la perspective des réflexions stratégiques et de l'éventuelle élaboration de nouveaux modèles.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, la CFFP est d'avis qu'il convient dans un premier temps de préparer des bases et de renforcer la participation de la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) aux travaux stratégiques. La Confédération et les cantons se sont réunis en août pour dresser un premier état des lieux et ont dans ce contexte fixé des priorités pour la suite de la procédure. L'accent sera dans un premier temps mis sur l'orientation professionnelle et sur le choix d'une profession pendant l'école obligatoire. La formation des conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière constitue un deuxième enjeu majeur. L'initiative appartient aux cantons; le SEFRI offre son soutien.

Formation professionnelle supérieure

La CFFP s'est régulièrement informée de l'état d'avancement du projet stratégique Formation professionnelle supérieure lancé par le SEFRI en 2013. Le subventionnement des cours préparatoires aux examens fédéraux constitue un point prioritaire. La solution proposée par le SEFRI en accord avec les cantons et les organisations du monde du travail repose sur un modèle de financement axé sur la personne, qui permet d'alléger de manière directe la charge financière des candidats et d'accroître ainsi l'attrait des examens professionnels fédéraux. Les modifications légales qui en découlent seront soumises à une procédure de consultation en janvier 2015. Le montant des dépenses supplémentaires ainsi que la répartition des charges entre la Confédération et les cantons seront définis dans le

cadre de l'enveloppe disponible sur la base du message FRI 2017 à 2020. La perméabilité vers le domaine des hautes écoles (notamment vers les hautes écoles spécialisées) ainsi que les activités de marketing et de communication seront encouragées afin de positionner clairement la formation professionnelle supérieure. Le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle vise à améliorer la comparabilité à l'échelle internationale et la considération des diplômes de la formation professionnelle suisse. Les travaux préparatoires en vue de la révision de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) sont en cours et ont pour but d'alléger les processus pour les organisations du monde du travail. L'audition est prévue en mai/juin 2015.

Reconnaissance de diplômes et de certificats étrangers

Le SEFRI a informé la CFFP sur les bases légales et les procédures de reconnaissance des diplômes et certificats étrangers. L'introduction du cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle ne changera rien à ces procédures de reconnaissance, mais le référencement par rapport au Cadre européen des certifications peut servir d'instrument d'évaluation. En principe, chaque demande est évaluée séparément. Sur demande de la CFFP, le SEFRI se montre toutefois prêt à évaluer des demandes de reconnaissance collective pour des branches.

Pilotage et développement de la formation professionnelle en Suisse

Pendant l'année sous revue, la CFFP a étudié en profondeur la collaboration des partenaires de la formation professionnelle en vue d'un pilotage optimal et d'un développement continu de la formation professionnelle. Une charte, fixant les principes concernant les organes existants et la collaboration des partenaires de la formation professionnelle, a été adoptée dans la perspective des Journées des partenaires de la formation professionnelle, qui auront lieu en mars 2015. Ces principes s'inspirent du processus «planifier, décider, mettre en œuvre».

Dans le contexte du prochain renouvellement intégral des commissions extraparlementaires, la CFFP a en outre discuté de sa future composition – notamment dans l'optique de son mandat légal. Il a été décidé que le SEFRI continuera d'en assurer la présidence. Le règlement de la commission a été complété par une disposition supplémentaire: la CFFP se réunira chaque année avec les présidents ou présidentes des autres commissions extraparlementaires de la formation professionnelle et avec la présidence du conseil et la direction de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle EHB IFFP IUFFP. De plus, les décisions de la CFFP seront publiées sur le site du SEFRI et communiquées au besoin aux médias spécialisés. La question de la composition de la CFFP dès 2016 ainsi qu'en particulier celle de la représentation des milieux de la formation continue au sein de la commission ne sont pas encore définitivement réglées.

4 Vue d'ensemble des projets

En 2014, le SEFRI a consacré un total de 27.8 millions de francs au financement de projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité (art. 54 LFPr) ainsi que de prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr). Les demandes doivent être soumises à la CFFP pour évaluation si le projet doit être subventionné en vertu de l'art. 55 LFPr, qu'il soulève des questions de fond ou que les coûts engendrés en cas de soutien selon l'art. 54 LFPr s'élèvent à 250 000 francs ou plus. La Commission a soutenu les projets suivants:

Projet	Organe responsable
- SwissSkills Berne 2014 (financement supplémentaire)	Association SwissSkills Berne 2014
- Leadership dans la formation professionnelle	HES-SO Valais/Wallis
 IV4VET – Interactive Videos for Vocational Education and Training 	EHB-IFFP-IUFFP – Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
- Examens fédéraux dans le domaine des soins	OdASanté
- Stand aux SwissSkills 2014 pour l'ouverture du choix de profession	Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne
 Plan d'études romand pour la maturité profession- nelle PER-MP 	Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)
- Etude approfondie sur le besoin en main-d'œuvre et en formation dans le domaine social	SavoirSocial
 Positionnement international de la formation pro- fessionnelle du canton de Zoug / projet 2 	Office de la formation professionnelle du canton de Zoug
 Analyse du besoin de révision de la formation pro- fessionnelle initiale d'assistant socio-éducatif 	SavoirSocial
- Révision des formations initiales techniques UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

5 Perspectives

La CFFP poursuivra en 2015 le traitement de la plupart des thèmes prioritaires de l'année sous revue. Elle se penchera notamment sur les actions prioritaires définies par les partenaires de la formation professionnelle, sur la collaboration internationale en matière de formation professionnelle et sur les questions liées au pilotage et au développement du système de formation professionnelle. En outre, la commission renforcera son action en tant que groupe de pilotage pour les projets relevant du partenariat de la formation professionnelle.